

BIÉLORUSSIE

Pour mettre un terme à la torture, des mesures immédiates s'imposent

Index AI : EUR 49/025/00

« *Les autorités biélorusses doivent appliquer immédiatement les recommandations formulées par le Comité des Nations unies contre la torture en vue de faire cesser cette pratique* », a déclaré Amnesty International ce jour (mardi 21 novembre 2000).

Le bilan accablant de la Biélorussie en matière de droits humains a été une nouvelle fois porté à l'attention de la communauté internationale hier après-midi, lorsque le Comité a présenté ses conclusions au terme de son examen quadriennal de la situation des droits humains en Biélorussie, et a formulé des recommandations à son intention.

« *Les conclusions du comité quant à la situation des droits humains en Biélorussie montrent à quel point les droits les plus élémentaires de la personne ont été bafoués dans ce pays ces dernières années*, a déclaré Amnesty International aujourd'hui. *Les autorités biélorusses doivent tirer les conséquences du rapport accablant présenté par le comité, faire de la protection des droits humains une priorité et adopter immédiatement les mesures nécessaires pour garantir leur respect.* »

Le Comité des Nations unies contre la torture, qui siège à Genève, a fait part de sa profonde inquiétude au vu de la détérioration généralisée de la situation des droits humains en Biélorussie depuis que ce pays lui a soumis son précédent rapport, en 1992. Le comité a déclaré que de nombreuses allégations faisaient état d'une persistance de la torture et des autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment à l'encontre d'opposants politiques et de manifestants pacifiques.

De nombreux cas de violations des droits humains ont été portés à la connaissance d'Amnesty International, notamment des « disparitions » présumées de figures

marquantes de l'opposition, des placements arbitraires en détention et des mauvais traitements infligés à des manifestants pacifiques.

Depuis de nombreuses années, Amnesty International recueille des informations sur les violations des droits humains perpétrées en Biélorussie, qui sont souvent restées impunies. L'organisation a constaté que les autorités s'étaient constamment abstenues d'entreprendre sans délai des enquêtes impartiales et approfondies sur les nombreux cas de torture dénoncés et de traduire en justice les auteurs présumés de tels agissements. À ce jour, à la connaissance d'Amnesty International, aucune personne accusée d'actes de torture n'a été traduite en justice.

Au vu de l'impunité dont bénéficient les tortionnaires en Biélorussie, le Comité des Nations unies contre la torture demande instamment aux autorités de ce pays de prendre immédiatement des mesures concrètes en vue de mener sans délai des enquêtes impartiales et exhaustives sur les nombreux cas de torture qui leur sont signalés. Le comité engage également les autorités à créer une commission nationale des droits humains impartiale et indépendante, qui sera chargée d'enquêter sur toutes les plaintes relatives à des violations des droits humains et de promouvoir efficacement les droits de la personne humaine.

« *Pour améliorer l'image de la Biélorussie à l'étranger, qui a été passablement ternie par le bilan catastrophique du pays en matière de droits humains, le président Alexandre Loukachenko doit prendre immédiatement des mesures en vue d'appliquer les recommandations du comité* », a déclaré Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains se félicite des recommandations du comité, dont le but visible est d'amener les autorités biélorusses à faire preuve d'une plus grande transparence, à respecter davantage leurs obligations internationales,

et à accepter réellement qu'un droit de regard extérieur soit exercé sur leurs pratiques.

« Force est de reconnaître, à la lecture des préoccupations exprimées par le comité et de ses recommandations, qu'il reste manifestement beaucoup à faire en Biélorussie. Les autorités de ce pays devraient voir dans le rapport de cet organe une occasion à saisir pour tourner le dos aux pratiques rétrogrades qui ont été et restent les leurs en matière de droits humains. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>